

## **Commune de MAZERULLES**

Rue de Nancy  
54280 MAZERULLES

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Convocation du 8 avril 2022

Affichage du 8 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 15 avril, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion compte tenu de l'épidémie de la Covid-19.

#### Etaient présents :

Isabelle BELLOY, Sédric BLIN, Franck DIEDLER, Patrick HERDIER, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Sébastien KEMPF, Denise MATHIEU, Philippe THIVET, Christiane WINIGER.

#### Excusé :

Catherine RAMPON qui donne pouvoir à Franck DIEDLER

#### Absent :

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h35.

M. BLIN Sédric est désigné secrétaire de séance.

### **Point n°1 : Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 18/06/2021**

Rapporteur : Sédric BLIN

Le compte rendu a été transmis à chaque Conseiller Municipal.

Il a été affiché et mis en ligne.

Vu le compte rendu du Conseil Municipal du 18/06/2021 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le compte rendu du Conseil Municipal du 18/06/2021.

### **Budget de la commune : principaux éléments sur le résultat financier 2021 et sur le budget 2022**

#### **En fonctionnement**

Résultat 2021 est de + 29 K€ (+ 2K€/2020).

- Stabilité des recettes entre 2020 et 2021 (pas d'augmentation de la fiscalité, une recette supplémentaire fixée par le gouvernement : une taxe sur l'électricité pour financer les investissements en économie d'énergie et l'enfouissement des réseaux pour 2 K€)
- Stabilité des dépenses : Changement de fournisseur de gaz permet de réduire le coût, mais l'électricité et les autres fluides progressent.

Le résultat prévisionnel 2022 est attendu à + 22 K€.

- Plus de recettes (+ 10 K€) : reprise des activités de la commission des fêtes, augmentation de la taxe sur l'électricité fixée par le gouvernement (+ 1 K€), augmentation des recettes fiscales en lien avec l'augmentation des bases qui suit l'augmentation du coût de la vie (+ 4 K€), stabilité des taux d'imposition.
- Plus de dépenses (+ 17 K€) : augmentation du coût de l'énergie (+ 3 K€), plus de dépenses pour la commission des fêtes, plus d'entretien sur le matériel (tracteur...), des frais liés à l'enlèvement de l'ancienne citerne de gaz.

## **En investissement**

Résultat 2021 est de – 2 K€.

En raison du COVID et de l'attente d'octroi des subventions, les projets prévus en 2021 ont été reportés sur 2022. Seul des investissements courant ont été réalisés pour un montant de 5 K€.

Le résultat 2022 est attendu pour – 6 K€

2022 est l'année de finalisation des travaux :

- Finalisation de la route d'Erbeviller (taux de subvention d'environ 40%)
- Construction du terrain multisports avec tables de ping-pong et de pique nique (taux de subvention d'environ 80%)
- Travaux de sécurisation de la RD 70H : mise en place d'une écluse, changement du régime de priorité, mise en place de passages piétons, limitation de la vitesse dans les 3 zones pavillonnaires desservant la RD 70 H, marquage au sol et mise en place d'une zone de rencontre Place de la Fontaine (taux de subvention d'environ 70%)
- Marquage au sol sur la RD 674
- Remplacement des luminaires sur le terrain multisports et pose de 2 nouveaux luminaires pour éclairer la zone « buvette » de l'aire de loisirs (technologie LED).

## **Point n° 2 : Approbation du compte de gestion 2021**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la trésorerie accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par la trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2021.

## **Point n°3 : Approbation du Compte Administratif 2021**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2021,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Trésorier,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2020 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2021,

Vu le Compte Administratif 2021 :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) : + 207 111,93 €

Pour 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 138 285,27 €

Recettes de fonctionnement : 167 430,51 €

**Résultat de l'exercice : + 29 145,24 €**

**Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 236 257,17 €**

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) : + 14 631,99 €

Pour 2021 :

Dépenses d'investissement : 5 056,84 €

Recettes d'investissement : 2 620,06 €

**Résultat de l'exercice (en déficit) : - 2 436,78 €**

**Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 12 195,21 €**

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Franck DIEDLER quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Christiane WINIGER, Présidente du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) : + 207 111,93 €

Pour 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 138 285,27 €

Recettes de fonctionnement : 167 430,51 €

**Résultat de l'exercice : + 29 145,24 €**

**Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 236 257,17 €**

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) : + 14 631,99 €

Pour 2021 :

Dépenses d'investissement : 5 056,84 €

Recettes d'investissement : 2 620,06 €

**Résultat de l'exercice (en déficit) : - 2 436,78 €**

**Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 12 195,21 €**

M. Franck DIEDLER revient et reprend la Présidence du Conseil Municipal.

**Point n°4 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la trésorerie et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la façon suivante :

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	- 138 285,27
Recettes	+ 167 430,51
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>+ 29 145,24</b>
Résultat de fonctionnement N-1	+ 207 111,93
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>+ 236 257,17</b>

<b>Investissement :</b>	
Dépenses 2021	- 5 056,84
Recettes 2021	+ 2 620,06
<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>- 2 436,78</b>
Résultat d'investissement 2020	+ 14 631,99
Restes à réaliser de 2021 en dépenses	- 83 750,00
<b>Besoin de financement de l'investissement 2021</b>	<b>71 554,79</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2021</b>	
Excédent de fonctionnement	236 257,17 €
Besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser)	71 554,79 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>164 702,38 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2022</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	71 554,79 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	164 702,38 €

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **236 257,17 €**,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement :
  - au 1068 (couverture du besoin de fonctionnement de la section d'investissement) : **71 554,79 €**,
  - au R002 (report à nouveau de fonctionnement) : **164 702,38 €**.

### **Point n°5 : Les taux d'imposition 2022**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Par la délibération n°009/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2021 pour :

- le foncier bâti : 29,39%
- le foncier non bâti : 22,26%

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Vu le projet de budget pour l'année 2022 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 342 000,00 € et pour la section d'investissement à 172 900,00 €.

Vu les taux pour 2021, à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 29,39%
- taxe sur le foncier non bâti : 22,26%

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Considérant qu'il convient de maintenir les taux d'imposition, il est proposé de délibérer sur les taux d'imposition suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 29,39%
- taxe sur le foncier non bâti : 22,26%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De maintenir les taux d'imposition entre 2021 et 2022, soit aux taux suivants :
  - taxe sur le foncier bâti : 29,39%
  - taxe sur le foncier non bâti : 22,26%

**Les taux d'imposition ne sont pas augmentés compte tenu des excédents des années antérieures. Il est par ailleurs rappelé que l'Etat a mis en place une taxe supplémentaire sur l'électricité, qui représente une charge supplémentaire pour chaque foyer.**

## **Point n°6 : Attribution d'une subvention au CCAS**

Rapporteur : Franck DIEDLER

Chaque année, la Commune verse une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions dans le domaine social.

Vu les subventions allouées en 2020 pour 3 000,00 € et en 2021 pour 2 200,00 €,

Vu le résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 3 328,87 € à la clôture 2021,

Vu le budget 2022 du CCAS avec le versement d'une subvention de 2 200,00 €,

Vu le projet de budget 2022 de la Commune,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de verser une subvention de 2 200,00 € au CCAS pour 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention au CCAS de 2 200,00 € au titre de l'année 2022,
- De charger le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du projet de budget 2022 de la Commune.

## **Point n°7 : Budget Primitif 2022**

Rapporteur : Christiane WINIGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget 2022,

Considérant que le budget est équilibré en recette et en dépense pour chacune des sections,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement : 342 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 342 000,00 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement : 172 900,00 €

Recettes d'investissement : 172 900,00 €

## **POINT DIVERS**

### **TRAVAUX :**

#### **Route communale d'Erbeviller (Robert JOUSSEMET)**

- Le rebouchage des nids de poule a été réalisé pendant 2 jours.
- Une journée supplémentaire de Blow patcher est programmée le jeudi 21 avril pour finaliser les fissures non terminées.
- Une demande de devis a été demandée pour imperméabiliser la couche de roulement par la pose d'une émulsion et de gravier (technique du PATA : enrobé à froid). Cette technique ne permet pas de rattraper les défauts de structure de la chaussée (affaissement...).

#### Route communale de Sornéville (Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Franck DIEDLER)

- Il y a également des nids de poule. Le camion Blow patcher, qui sera route d'Erbeviller, ne pourra aller route de Sornéville, car il y a beaucoup de travail sur la route de Sornéville. Ce point est à confirmer.
- Il convient également de vérifier que les nids de poule sont sur la commune de Mazerulles et de les reboucher. Il est également envisagé de mettre des joints à l'émulsion dans les fissures qui commencent à apparaître.

#### Sécurisation RD70H (Robert JOUSSEMET)

- Les travaux ont été ralentis par la COVID et l'obtention des subventions.
- La subvention au titre des amendes de police sera moins importante que prévue. En raison du confinement et du COVID, l'Etat a recouvré moins d'amendes de police...
- Coût du projet : 19 K€ HT avec 13 K€ de subvention. Le reste à charge pour la commune est d'environ 28 %.
- 2 silhouettes PIETO seront installées : une par passage protégé. Les Conseillers volontaires se réuniront pour définir les emplacements.

#### Terrain multisports (Patrick HERDIER et Robert JOUSSEMET)

- Les travaux seront terminés avant le feu de la Saint Jean.
- Le grillage du terrain de tennis a été en partie enlevé pour permettre la réalisation des travaux. Le sol a été balayé. Il reste à passer le karcher.
- L'emplacement de la table de ping pong a été validé. Il reste à définir le revêtement à mettre au sol.

#### Autres travaux d'entretien (Patrick HERDIER)

- Les plaques de rues sont en cours de réalisation
- Les bornes incendies seront revues en interne.

#### Communication (Sébastien KEMPF)

- La diffusion d'informations est moins intuitive dans la nouvelle application INTRAMUROS.
- Par ailleurs, les informations de la Communauté de Communes viennent s'ajouter aux informations de la commune. De ce fait, les annonces de la commune sont plus difficiles à identifier pour les habitants.
- La commune n'a pas la possibilité de paramétrer tous les modules de l'application, car la commune est un « sous-compte » de la Communauté de Communes. Le paramétrage est réparti entre la Communauté de Communes et la commune.

#### Scolaire (Sédric BLIN)

- La gestion du SIS de l'Amezule s'est améliorée. Les comptes sont de nouveau équilibrés en raison de choix de gestion, mais également par la politique de refus des dérogations. Les seules dérogations acceptées sont celles qui sont de droit en application de la loi.
- Le maillage scolaire sera revu en octobre 2022 par la Communauté de Communes.

#### Divers informations (Franck DIEDLER) :

- La commune fait face depuis 2 à 3 mois à une recrudescence de dépôts sauvages (2 à 3 fois par mois) : dans les rues, dans les chemins, dans les ruisseaux et au point d'apport volontaire des déchets.

Ils sont sous diverses formes, mais ils constituent tous une infraction verbalisable :

- ✓ Des sacs poubelles qui ne sont pas dans les containers noirs des ordures ménagères résiduelles de la CC,
- ✓ Des cartons, des cagettes, des jardinières cachées derrière les containers du point d'apport volontaire,
- ✓ Des matelas ou des meubles dans les chemins,
- ✓ Des gravats ou des cendres déposés dans les chemins,
- ✓ Les déchets verts abandonnés dans les chemins, dans les espaces verts de la commune ou dans les ruisseaux
- ✓ ....

Les dépôts de plaintes sont systématiques pour permettre la recherche des auteurs et leur verbalisation. Le traitement d'un dépôt sauvage représente un coût de 100 €. La commune demande systématiquement, en plus de l'amende, le remboursement de ces frais.

- Rats :  
Dans certains quartiers de la commune, les rats prolifèrent. La commune a traité les espaces publics (réseaux). En parallèle, chaque propriétaire doit traiter sa propriété.  
L'attention est attirée sur les propriétaires de poulaillers, qui doivent tout mettre en œuvre pour limiter la prolifération des rats.  
La Communauté de Communes va lancer une campagne de dératisation sur l'ensemble de la commune.
  
- Corbeaux et corneilles :  
Par manque de prédateurs, la population de corbeaux et de corneilles est de plus en plus importante sur la commune. Ils créent des nuisances.  
Le corbeau freux et la corneille noire font partie des espèces nuisibles en Meurthe et Moselle.  
La précédente campagne en 2021 a permis de piéger 60 corbeaux et corneilles.  
Une campagne de piégeage a été demandée à l'ACCA de la commune (Association de Chasse Communale Agréée).
  
- La procédure d'identification des biens sans maître, menée en partenariat avec le Département, la Communauté de Communes et la Commune, est toujours en cours.

La séance est levée à 22h35